

Carte Collégien de Provence saison 2021-2022

Comment s'inscrire ?

Nous vous rappelons que pour pouvoir bénéficier de la carte Collégien de Provence, votre enfant doit être domicilié et scolarisé dans le département des Bouches-du-Rhône.

Les inscriptions pour la saison 2021-2022 débuteront à partir de la rentrée scolaire.

Nous vous expliquons ici la procédure à suivre pour effectuer votre demande de carte Collégien de Provence pour l'année 2021-2022.

I. LES IDENTIFIANTS COLLEGIEN DE PROVENCE

Pour se connecter au site Collégien de Provence, il faut utiliser les identifiants du compte eduprovence de votre enfant.

o Qu'est-ce-que le compte eduprovence ?

Le compte eduprovence est un compte scolaire créé pour tous les collégiens des Bouches-du-Rhône.

Attention à ne pas confondre avec le compte pronote : ce ne sont pas les mêmes identifiants !

o À quoi sert-il ?

Il permet à votre enfant d'accéder à son espace de stockage personnel en ligne et sécurisé (One Drive), à des applications (Office365, Minecraft Education...) ainsi qu'à des services internet proposés par le Département des Bouches du Rhône comme **la Carte Collégien de Provence**, le don de tablettes, ...

Si votre enfant est scolarisé dans un collège public, il utilise aussi ce compte pour se connecter aux ordinateurs du collège et à la tablette fournie par le Département.

o Qui fournit les identifiants eduprovence à votre enfant ?

Pour se connecter au compte eduprovence vous avez besoin d'un identifiant ainsi que d'un mot de passe.

Les identifiants sont fournis à votre enfant par le collège **dès son entrée en sixième lors de la distribution des tablettes**. Ils sont valables pendant toute sa scolarité au collège.

o Votre enfant a perdu/oublié son mot de passe ?

En cas d'oubli ou perte du mot de passe, **l'enfant doit se déplacer avec sa tablette au bureau de M. Bernier**, l'ATI (Assistant Technique Informatique) du collège. Ce dernier est votre interlocuteur privilégié. C'est le seul qui peut vous donner la procédure à suivre pour obtenir vos identifiants.

ATTENTION : Si vous changez le mot de passe, veillez à le faire en présence de votre enfant, car il l'utilise également pour se connecter sur le matériel informatique du collège (cours de technologie, de maths, ...).

II. LA DEMANDE DE CARTE COLLEGIEN DE PROVENCE

- **Étape 1 : Connexion sur le site <https://collegiendeprovence.fr>**

Vous devez effectuer la demande de carte Collégien de Provence **avec votre enfant**.

Vous pouvez vous connecter soit depuis :

- un ordinateur et vous rendre sur le site web Collégien de Provence
- votre smartphone et télécharger l'appli mobile dédiée
- la tablette qui a été fournie par le Département

- **Étape 2 : Authentification**

1. Renseigner l'identifiant eduprovence de votre enfant

L'identifiant eduprovence est composé du nom de l'enfant, suivi de la 1ère lettre de son prénom et parfois complété par un nombre, terminé par le suffixe @eduprovence.fr.

Exemple : pour Julie Fernandez, il faudra saisir « fernandezj@eduprovence.fr » dans le champ « identifiant ».

2. Renseigner son mot de passe :

- Votre enfant est le seul à connaître ce mot de passe. En cas de perte, **l'enfant doit se déplacer avec sa tablette au bureau de M. Bernier**, l'ATI (Assistant Technique Informatique) du collège.

3. Accéder directement au compte « Collégien de Provence » de votre enfant.

- **Étape 3 : Remplissage du formulaire**

- **1ère demande de carte** (je n'ai jamais été bénéficiaire de la carte) :
 - Compléter le formulaire pré-rempli
 - Insérer la photo (via module photo)
 - Valider la demande de carte
- **Renouvellement de la carte** (j'ai déjà été bénéficiaire de la carte)
 - Mettre à jour le formulaire (si besoin)
 - Conservation de la photo
 - Valider la demande de carte

Pour que le compte soit **valide**, il faudra suivre toutes les instructions et si vous êtes un nouveau bénéficiaire, n'oubliez pas d'ajouter votre photo !

Grâce à notre module photo, vous pouvez vous photographier en direct en utilisant l'application mobile disponible pour Android et Ios. La photo doit être de type identité, le visage dégagé et sans filtre.

Vous pouvez également télécharger votre photo en respectant le format requis par l'application (JPEG, jpg). Attention, les formats PDF, PNG, ... ne sont pas acceptés.

En cas besoin, nous vous invitons à consulter le tuto « mise à jour de votre photo sur le compte Collégien de Provence », disponible dans la FAQ.